

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Mini-Sol inc.	Numéro de permis 2000379	Date d'inspection Le 29 janvier 2020	
Nom de l'établissement Garderie Mini-Sol		Numéro de téléphone (506) 783-9814	
Adresse 63 rue Laplante Est Petit-Rocher NB E8J 1H4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Le ratio est respecté lors de la visite.
 - Une activité de mouvement moteur a été fait avec les enfants, la participation fut très bonne.
 - Un bricolage de la st-valentin est planifié avec les enfants.
 - Les différentes zones dans le local permet aux enfants d'explorer et de se créer des jeux selon leur intérêts.
- Le matériel est varié et en quantité suffisante.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 29 janvier 2020

Date

original signé par

Joanne Lanteigne

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 29 janvier 2020

Date